

Par courriel

Fédération Haïtienne de Football (FHF)
M. Luis Hernandez
Président du Comité de normalisation
Luis194924@yahoo.es

Zurich, le 30 novembre 2023

Situation de la Fédération Haïtienne de Football (FHF)

Cher Monsieur,

Nous vous informons que la situation de la FHF a été soumise à l'attention du Bureau du Conseil de la FIFA (ci-après : *le Bureau*).

À cette occasion, il a été rappelé au Bureau qu'en application de sa décision prise le 11 décembre 2020, un comité de normalisation a été nommé pour la FHF. Son mandat prévoyait les tâches suivantes : gérer les affaires courantes de la FHF ; réviser les statuts de la FHF et adapter, le cas échéant, la réglementation pertinente afin d'en garantir la conformité avec les Statuts et exigences de la FIFA ; organiser l'élection d'un nouveau comité exécutif de la FHF sur la base des statuts et de la réglementation révisés ; favoriser une bonne transition des dossiers financiers avec le nouveau comité exécutif de la FHF.

Le Bureau a ensuite été informé que pendant la première année de son mandat, le comité de normalisation a géré les affaires courantes de la FHF avec diligence, contribuant de manière significative à la réalisation d'un audit judiciaire mandaté par le Bureau dans le cadre de sa décision du 11 décembre 2020. En parallèle, le comité de normalisation a travaillé en étroite collaboration avec le cabinet d'audit indépendant chargé de la révision et de la restructuration de l'administration et des procédures de la FHF afin d'assainir le fonctionnement et les structures de la FHF.

De plus, le Bureau a pris note que le comité de normalisation a mené à bien les tâches suivantes :

- Désigner un responsable de la prévention en faveur des enfants, qui s'efforce de mettre en place des mesures visant à éviter tout incident potentiel dans ce domaine à l'avenir. Le responsable s'est par ailleurs engagé à coopérer avec la Commission d'Éthique de la FIFA dans les enquêtes en cours concernant des cas présumés de violence sexuelle dans les locaux de la FHF
- Rénover le centre d'entraînement de la FHF (le « Camp Nous ») de façon à offrir un environnement approprié aux jeunes joueurs, qui étaient jusque-là soumis à des conditions de vie très précaires
- Mettre en œuvre une stratégie de développement du football
- Permettre la reprise des compétitions locales, dans la mesure du possible dans un contexte de coopération insuffisante avec les clubs membres de la FHF

- Faciliter la préparation à l'entraînement et aux matches de compétition officiels de toutes les équipes nationales, ce qui comprend la participation de l'équipe nationale masculine à la Gold Cup ainsi qu'à la Ligue des Nations de la Concacaf et de l'équipe nationale féminine à la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, Australie & Nouvelle-Zélande 2023™

Par ailleurs, et nonobstant ce qui précède, le Bureau a été informé qu'en raison de la gravité de facteurs externes, le comité de normalisation n'est pas parvenu à mener à bien certaines tâches majeures de son mandat. Il convient de noter à cet égard que la pandémie de Covid-19 a ajouté aux difficultés rencontrées dans le pays par le comité de normalisation. En outre, depuis l'assassinat en juillet 2021 du président d'Haïti, Jovenel Moïse, et divers autres incidents majeurs d'ordre politique et social, le pays a été plongé dans une crise humanitaire et politique sans précédent, qui a vu des quartiers entiers tomber aux mains de réseaux criminels. Outre ces difficultés, l'inquiétude de la communauté internationale s'est encore accrue après le blocage par des bandes armées du principal terminal pétrolier d'Haïti, entraînant la disparition des services de base alors que la famine et une épidémie de choléra se propageaient dans le pays. Dans ce contexte particulier, le Bureau a aussi pris note que les membres du comité de normalisation ont eux-mêmes reçu des menaces inquiétantes. En conséquence, le 11 novembre 2022, le Bureau a décidé de prolonger jusqu'au 30 novembre 2023 le mandat du comité de normalisation.

Le Bureau a toutefois pris en compte que depuis cette prolongation de mandat, la situation dans le pays n'a malheureusement pas évolué favorablement, ce qui a rendu pratiquement impossible pour les membres du comité de normalisation de remplir leur mission dans le pays, sans compter les risques que cela impliquerait à titre personnel pour chacun d'entre eux. Les représentants de la FIFA et de la Concacaf ont également été dans l'incapacité de se rendre en Haïti pour apporter leur soutien au comité de normalisation dans le cadre de la mise en place de projets de développement du football, à travers le programme Forward de la FIFA et le programme One de la Concacaf, ainsi que de la refonte des statuts et de la réglementation de la FHF. Parallèlement à cela, le niveau d'insécurité qui règne dans le pays a obligé les équipes nationales de la FHF à s'entraîner et à jouer en dehors du pays, rendant l'organisation des matches plus complexe et plus coûteuse. De plus, un ancien membre du comité exécutif de la FHF a fait appel devant le Tribunal Arbitral du Sport de la décision prise par le Bureau de prolonger le mandat du comité de normalisation, appel rejeté en septembre 2023 par le tribunal.

En dépit de tous ces obstacles, le comité de normalisation a tout fait pour permettre un déroulement normal des activités de la FHF. Ainsi, l'équipe nationale féminine d'Haïti a réussi à se qualifier pour la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, Australie & Nouvelle-Zélande 2023™. En conséquence, des efforts significatifs ont été consentis sur le plan financier pour garantir la protection des joueuses pendant la compétition et pour veiller à ce qu'elles soient rémunérées rapidement et de façon équitable, ce qui était particulièrement important au regard des problèmes rencontrés à cet égard par le passé. De plus, bien qu'il reste beaucoup à accomplir pour faire en sorte d'établir le cadre de travail efficace et transparent indispensable à toute bonne gouvernance financière, le comité de normalisation a réussi à améliorer sensiblement la situation financière et administrative générale de la FHF.

De même, le Bureau a constaté qu'en dépit du manque de coopération de la part de nombreux clubs membres et des problèmes de sécurité liés à la reprise des compétitions, le comité de normalisation est récemment parvenu à resserrer ses relations avec les membres de la FHF en organisant des réunions importantes, qui ont permis aux membres du comité de normalisation de se familiariser davantage avec le contexte local et d'y renforcer leur influence. Ainsi, une visioconférence a été organisée le 5 septembre 2023 entre le comité de normalisation et les membres de la FHF pour discuter de la situation relative à l'octroi de licences aux clubs du pays et de la méthode à adopter pour faire avancer le processus de normalisation en la matière. Une autre réunion, cette fois entre les membres du comité de normalisation, les membres de la FHF et des représentants de la FIFA, a été organisée le 2 novembre 2023. Celle-ci a permis d'aborder d'autres sujets, notamment les tâches restantes du comité de normalisation. Il convient de noter qu'au cours de cette réunion, aucun des membres de la FHF n'a présenté d'objection à la poursuite du mandat du comité de normalisation. Dans ce contexte, la FIFA, la Concacaf et le comité de normalisation discutent à l'heure actuelle de l'adoption d'une feuille de route destinée à garantir la révision des statuts de la FHF et de sa réglementation, de façon à mettre en place le cadre juridique nécessaire à l'organisation d'élections, dans la droite ligne du mandat accordé par le Bureau.

Au regard de ces circonstances, et pour permettre au comité de normalisation d'accomplir le reste des tâches de son mandat (en particulier la révision des statuts et de la réglementation de la FHF ainsi que l'organisation de l'élection du nouveau comité exécutif de la FHF), le Bureau a donc décidé le 30 novembre 2023 de prolonger son mandat jusqu'au 30 novembre 2024 au plus tard.

Enfin, le Bureau a pris note que pour soutenir davantage le comité de normalisation et lui permettre de se concentrer pleinement sur les tâches qui lui restent à accomplir, l'administration de la FIFA le dotera d'un membre supplémentaire. Le nom de la personne concernée sera communiqué très prochainement à la FHF.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Mattias Grafström
Secrétaire Général par intérim

Copie : Concacaf